

Procès-verbal de séance

Séance du 31 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal de Lagleygeolle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BRESSY, Maire.

Etaient présents : Laurent BRESSY, Jérôme SOULETIE, Marie-Françoise GERMANE, Vincent ALLIOT, Gérard BAVANT, Véronique BRESSY, Francine CHANEL, Gérard COUTELLIER, Yolande FAUCHER

Absents excusés : Chantal ROCHE, Christophe VALEILLE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise GERMANE

Ordre du jour :

- 1) Appel nominal des membres du Conseil
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Aliénation d'un chemin
- 4) Questions diverses

1-2025-35 : Aliénation d'un chemin

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Laurent Jayle a déposé en mairie une demande pour l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Ratabout. En contrepartie il s'engage à vendre à la commune une partie des parcelles (n° AO 306 et AO 261), pour une superficie identique au chemin aliéné.

Vote : 8 pour, 1 abstention (Véronique Bressy)

Délibération :

Vu la demande formulée par Monsieur JAYLE Laurent concernant la demande d'aliénation du chemin rural, entre les parcelles AM 280, AM 284, AM 203 et AM 206, dont il est propriétaire au lieu-dit Ratabout.

Vu le code rural et notamment son article L. 161-10,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Considérant que la partie faisant l'objet de la demande de l'aliénation n'est pas utilisée par le public, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161.-10 du code rural qui autorise la cession d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité,

Constate la désaffection de la partie du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural,

Demande à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Questions diverses :

- Point sur la réfection des routes
- Tour de France en Corrèze
- Invitation pour l'inauguration de la plaque en hommage à Marcel Demeyer

Fin de la séance à 14h30.